

LIGNE INFO DPCP VIOLENCE CONJUGALE ET SEXUELLE

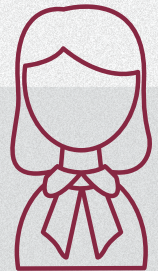
1 877 547-3727

Service **gratuit** et **confidentiel**
Du lundi au vendredi
De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Vous êtes une personne victime de **violence sexuelle** ou de **violence conjugale** et vous hésitez à le dénoncer à la police?

Vous voulez obtenir rapidement et facilement de l'information sur le **fonctionnement du processus judiciaire criminel** à la suite d'une dénonciation de cette nature?

Il est possible de parler directement avec des procureures (des avocates de la poursuite) spécialisées dans le traitement des dossiers de violence conjugale et sexuelle du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).



Si vous décidez de vous impliquer dans le processus en tant que personne victime de violence conjugale ou sexuelle, vous pourrez aussi recevoir de l'information sur :

- les mesures pour préserver votre sécurité et pour protéger votre vie privée;
- les étapes du processus judiciaire criminel, de la plainte à la police à la fin du procès;
- les mesures d'aide pour faciliter votre témoignage à la cour;
- le rôle des procureurs aux poursuites criminelles et pénales auprès des personnes victimes d'un crime.



Pour en savoir plus concernant **l'aide et les ressources disponibles pour les personnes victimes d'un crime, pour les intervenants qui les soutiennent et pour leurs proches.**